

ajouté que le gouvernement fédéral est disposé, à mesure que le régime se développera et que les provinces en manifesteront le désir et qu'un consensus deviendra évident, à examiner la possibilité d'inclure d'autres services de santé et de verser des contributions pour ces services. Voilà la politique énoncée depuis le tout début par le premier ministre et reprise par les membres du gouvernement. C'est elle qui a pris corps dans ce projet de loi et aucun membre du comité ne devrait s'en étonner.

Nous reconnaissons tous qu'il y a d'autres services dans le domaine de la santé. Le député de Simcoe-Est a parlé d'un grand nombre de services paramédicaux, y compris les réfractations optiques, les soins dentaires, les services rendus par les optométristes, les physiothérapeutes, les infirmières, les ostéopathes, les podologues, les chiropracteurs et d'autres personnes exerçant des professions dans le domaine de la santé. Nous admettons carrément que ces personnes ne sont pas visées par le bill. Nous n'avons jamais dit qu'elles le seraient, mais nous avons dit qu'à mesure que se fera l'unanimité dans les provinces, nous serions prêts à ajouter d'autres services et à en partager les frais avec les provinces. Nous serons disposés à envisager cette possibilité lorsque les provinces auront mis au point leurs propres régimes. Telle a été notre politique dès le début et c'est la politique dont la Chambre est présentement saisie.

Il y a sans doute, au sein des divers groupes de la Chambre, un désir de voir inclure d'autres professions. Nous avons été critiqués sévèrement par un distingué représentant de l'opposition, soit le député de Kamloops, lors de l'étape de la résolution, pour l'irresponsabilité dont nous faisons preuve sur le plan financier en proposant la mise en œuvre d'un régime limité d'assurance-santé, ou de soins médicaux. L'opposition nous exhorte maintenant à ajouter toutes les professions qui existent dans le domaine de la santé. Je me contenterai de dire à ce sujet que l'addition de chaque nouvelle profession signifie des frais supplémentaires pour le Trésor et pour les provinces. A mon avis, si les amendements présentés à la Chambre et visant à inclure les professions paramédicales avaient été jugés recevables, et si je les avais acceptés au nom du gouvernement, je n'aurais pas tenu les engagements pris par le gouvernement fédéral envers les provinces.

• (9.20 p.m.)

Nous avons consulté les provinces à plusieurs occasions. Elles connaissent nos intentions, qui sont de contribuer aux services que

dispensent des médecins. Nous ne pouvons plus, de notre propre chef, sans consultation, proposer aux provinces l'inclusion des optométristes et de toutes les autres professions connexes. En acceptant un amendement à cette fin, nous retarderions le bill et nous devrions entamer une nouvelle série d'entretiens avec les provinces. Un autre point. Selon certains représentants, c'est peut-être ce que nous devrions faire. Mais, monsieur le président, j'estime qu'il faudrait le faire avant de modifier le concept de nos propositions à cette étape.

**M. Winkler:** Vous avez tout votre temps.

**L'hon. M. MacEachen:** Nous devrions, je pense, examiner les dispositions des régimes provinciaux de soins médicaux. Les députés semblent oublier l'importance de cette mesure qui comporte le...

**M. Muir (Lisgar):** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le ministre ne comprend pas le sens de ma question. J'ai exprimé l'avis qu'on nous a forcés à accepter le principe de la mesure à l'étape du projet de résolution, car le ministre avait lui-même assuré à la Chambre qu'on pourrait étudier certains amendements. Voici qu'il nous affirme qu'il s'agit d'une mesure législative du genre sélectif et qu'il admet effectivement que la mesure comporte une distinction injuste entre les diverses professions. J'aimerais signaler avant de terminer...

**L'hon M. MacEachen:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

**M. Muir (Lisgar):** Je parle toujours de mon rappel au Règlement, monsieur le président.

**L'hon. M. MacEachen:** Le rappel au Règlement ne se pose pas ici.

**M. Muir (Lisgar):** J'en suis encore à mon rappel au Règlement.

**L'hon. M. MacEachen:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. . .

**M. le président suppléant:** A l'ordre. La présidence voudrait entendre la suite des observations du député.

**M. Muir (Lisgar):** J'en suis toujours à mon rappel au Règlement, monsieur le président, c'est-à-dire, que j'y arrive. Au cours de la discussion, diverses questions ont été soulevées à l'étape de la résolution, alors que nombre de députés ont signalé, simplement à titre d'illustration, que les optométristes devraient être inclus...